

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du trois mars deux mille vingt trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Étaient présents : MM. THOMAS – VILLIN – Mme VIOUX – M. PIVOT – Mme ROULLEAUX – M. DUPONCHEL – Mme VERKEN – MM. Alain POITEVIN - JACQUET – Mme BIGOT – MM. AUSSOURD - MABILLE – Mme LALANGE – MM. BEAUSSIER – BOUCHER – Mme BARRAULT – MM. TIXIER – GRIMAUT – Mme POULAIN.

Étaient excusés : Mmes YVERNAULT-TROTIGNON (procuration à Mme VIOUX) – AYALA (procuration à M. Alain POITEVIN) - ORZAKIEWICZ (procuration à Mme LALANGE) – COLLIN (procuration à M. DUPONCHEL) - GILLES (procuration à M. THOMAS) – LAVAUD (procuration à M. VILLIN).

Était absent : M. Gotlib POITEVIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARRAULT

ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE LIGNE PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE POLT

Le Conseil,

Considérant que l'Association Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) travaille à la modernisation de cette ligne vitale pour l'aménagement et l'équilibre de nos territoires,

Considérant que cette année 2023 contribuera à tenir les délais d'exécution du schéma directeur fixés à 2025, qui concerne entre autres, les travaux de régénération et de modernisation, le passage aux 11 allers/retours prévus.

Considérant l'objectif de l'association quant à l'amélioration du schéma directeur afin de répondre aux nouveaux enjeux en matière d'augmentation du nombre d'usagers, du nombre de dessertes, du réchauffement climatique, d'égalité et d'attractivité de nos territoires. Cela passe par le passage à 14 allers/retours et des gains de temps de parcours substantiels sur toute la ligne,

Considérant que la Ville de Buzançais souhaite concourir activement à la réalisation des objectifs de l'Association Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT),

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le budget de la commune,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

ARTICLE PREMIER – DECIDE d'adhérer à l'Association Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

ARTICLE 2 : PREND note du montant de la contribution annuelle à l'Association Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), qui s'élève à 100 € et autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois, commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de réception en Préfecture de l'Indre ou de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette demande suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par le citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
par application de la Loi n° 2013-1222 du 22 décembre 2013
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

ARTICLE 4 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Indre
- Madame Le Comptable Public
- Monsieur le Président de l'Association Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT),

Ampliation sera : - insérée au registre des délibérations
-publiée selon la réglementation en vigueur

FAIT & DELIBERE, les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire

Régis BLANCHET, Maire de Buzançais



Catherine BARRAULT, Secrétaire de séance

